

UNITED NATIONS

United Nations Office in Burundi



NATIONS UNIES

Bureau des Nations unies au Burundi

BNUB

Communiqué de presse

Le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme entreprend une visite de trois jours au Burundi

BUJUMBURA/ NEW YORK (2 mai 2012) _ *“Le Burundi a fait des progrès en matière de droits de l'homme, mais des défis subsistent en ce qui concerne la lutte contre l'impunité. L'autre véritable test sera la mise en place d'une Commission vérité et réconciliation efficace, indépendante et crédible”* a déclaré le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, Ivan Šimonović.

A l'issue d'une visite de trois jours, du 30 avril au 2 mai, M. Šimonović a affirmé que la mise en place d'une Commission vérité et réconciliation qui recueillera les témoignages sur les crimes passés est un pas essentiel dans la voie de la réconciliation et de la consolidation de l'état de droit.

“Une Commission crédible et indépendante établie en conformité avec les standards internationaux et qui garantit la participation et l'appropriation par tous les segments de la société, composée de commissaires choisis de manière ouverte et transparente, suscitera la confiance du peuple burundais dans la justice de transition”, a-t-il dit.

“ Je salue l'engagement du Gouvernement de créer la Commission vérité et réconciliation avant la fin l'année, et je tiens à réaffirmer l'engagement des Nations Unies à cet égard. Les Nations Unies se tiennent prêtes à analyser la version révisée de l'avant-projet de loi portant création de la Commission vérité et réconciliation”, a-t-il ajouté.

M. Šimonović a souligné l'importance de la mise en place d'un Tribunal spécial et l'adoption d'une approche centrée sur les victimes, avec une attention particulière aux besoins des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables.

Pendant sa visite, il a rencontré le Premier Vice-Président, M. Thérance Sinunguruza, des ministres et autorités en charge de la Justice, des Affaires Etrangères, des Droits de l'Homme, de la Sécurité Publique et de l'Intérieur, ainsi que le Président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, des membres du Corps diplomatique et des représentants de la société civile.

M. Šimonović a salué les efforts du gouvernement pour la mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme ainsi que le Bureau de l'Ombudsman. Il a accueilli favorablement la Stratégie nationale de bonne gouvernance.

Il a encouragé le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations énoncées par les différents mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies et a invité celui-ci à s'assurer que les hommes et les femmes jouissent de façon égale de leurs droits à l'héritage.

Bien qu'une relative diminution du nombre de cas d'exécutions extrajudiciaires ait été observée depuis le début de l'année 2012 jusqu'à maintenant, M. Šimonović a exhorté à plus d'efforts pour garantir au Burundi le droit de tous à la vie et d'amener les auteurs des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et d'arrestations et détentions arbitraires à répondre de leurs actes.

Il a indiqué que le BNUB a documenté en 2011, 61 cas d'exécutions extrajudiciaires. Seulement 8 de ces cas ont abouti à des procès et à des condamnations à l'encontre des auteurs. Il s'est dit également préoccupé du fait que les conclusions des commissions d'enquête mises en place par le Gouvernement pour investiguer les crimes graves commis en 2011 n'aient pas encore permis d'établir la vérité et de poursuivre en justice les présumés auteurs.

“ En montrant de la fermeté dans le traitement des récents cas de violation des droits de l'homme, et en garantissant un cadre approprié pour la protection des victimes et témoins, le Gouvernement donnera un signal fort de son engagement à lutter contre l'impunité et à créer un environnement favorable permettant d'apporter une réponse aux abus du passé ” a dit M. Šimonović.

M. Šimonović a salué les efforts en cours visant à relever les défis auxquels fait face le système judiciaire, ainsi que la prochaine tenue des Etats généraux du secteur de la Justice. Il espère qu'ils apporteront une solution à la surpopulation carcérale, aux lenteurs judiciaires, aux conditions de détention et à la question de détention préventive. Il a réitéré l'engagement des Nations Unies à poursuivre leur appui au Gouvernement et au peuple burundais dans leurs efforts pour renforcer l'état de droit basé sur un système judiciaire indépendant et impartial.

M. Šimonović a particulièrement souligné le rôle vital d'une société civile dynamique et autonome dans l'enracinement de la démocratie ; la décrivant comme un pont essentiel entre le Gouvernement et la population. Il a appelé le Gouvernement à créer l'espace nécessaire aux organisations de la société civile et au peuple burundais afin qu'ils puissent jouir pleinement de leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de manifestation pacifique.